

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « KANGADE »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE
STAR 5, NON LOIN DU CARREFOUR ADAME SANOGO, Lot
157, Ilot non defini

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 06 Mars 2023, et enregistrés au CEPICI le 07 Mars 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KANGADE »

Objet : ACTIVITES MINIERES.

et pour la réalisation de l'objet social: L'acquisition ; la location et vente de tous biens meubles et immeubles.

L'emprunt de toutes sommes auprès de tous les établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou une partie bien sociaux. La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

La prise de participation dans toute société existant ou devant être créée. Et généralement toute opérations ; financières ; commerciales ; industrielles ; mobilières et immobilière ; se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE
STAR 5, NON LOIN DU CARREFOUR ADAME SANOGO, Lot
157, Ilot non defini

Dirigeant(s) Mme KANGA EPSE KONAN ADJOUA
MADELAINE (GÉRANTE)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-04553 du 27/04/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°32124/GTCA/RC/2023 du 27/04/2023

